



Adveniat regnum tuum. Jeudi 8 Janvier. — SAINTE GUDULE.

MARDI 6 JANVIER 1914. La journée.

Les débats du procès intenté à l'ancien instituteur de Blajan par les pères de la famille, actuellement pendant devant la Cour d'appel de Toulouse, sont renvoyés sans cesse par des moyens de procédure. C'est un scandale et un défi à tous les pères de famille.

Monsieur signalez, d'après les journaux allemands, des cas de brutalité révolutionnaire commis dans l'armée allemande, à Savoie en particulier.

Le procès intenté au colonel von Reutter et au lieutenant Schadt, est très intéressant. Il ressort de certaines déclarations qu'un cours des incidents de Savoie beaucoup de personnes prient : « Vive la France ! A bas la Prusse ! »

Un navire pétrolier américain a sombré dans l'Atlantique. On compte 32 victimes.

Comme dans le cas de « Volturno », le malheureux n'ont pu être sauvés par suite du mauvais état de la mer.

La Bulgarie fait des préparatifs militaires intenses.

Le ministre bulgare Radostavoff a été renommé sans changement.

Le Mexique continue à se dévorer lui-même avec persévérance. Les fédéraux poursuivent gagnant du terrain.

La question scolaire.

M. Coarand, évêque de Vannes, a répondu en ces termes au vœu de son clergé, sur la question scolaire.

L'année qui vient de commencer pas notre labour, chers Messieurs. Les événements qui la composent sont le secret de Dieu. Chacun d'eux nous avertisse de la vérité et nous invite à nous convertir. Nous ne sommes que des hommes, nous sommes faibles, nous sommes pécheurs, nous sommes dignes de la pitié et de la miséricorde de Dieu. Nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos richesses, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos honneurs, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos talents, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos connaissances, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces physiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces intellectuelles, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces spirituelles, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces morales, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces sociales, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces politiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces économiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces artistiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces scientifiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces littéraires, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces philosophiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces historiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces géographiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces astronomiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces météorologiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces zoologiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces botaniques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces minéralogiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces géologiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces cosmologiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces métaphysiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces mystiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces ésotériques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces occultes, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces magiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces sorcières, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces nécromanciques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces spiritiques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces astrales, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces éthériques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces astrales, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces éthériques, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces astrales, nous ne devons pas nous enorgueillir de nos forces éthériques.

Le Calendrier.

des Indulgences plénières pour 1914. Le Calendrier doit de toute nécessité être entre les mains de tous les fidèles désireux de soulager plus efficacement les âmes du Purgatoire. Il indique pour chaque jour les indulgences plénières que l'on peut gagner comme membres d'œuvres ou confréries très répandues.

Les choses qui ne se comprennent pas.

Un de mes correspondants m'écrit au début d'une lettre fort intéressante : Vous avez avoué à deux reprises ne rien comprendre à la chute du ministère Barthou.

Sur ce point, mon honorable correspondant fait erreur : J'ai si bien compris la chute du ministère que je l'avais prévue et annoncée. Je n'en ai pas été plus surpris que M. Briand, qui, la veille de l'événement, dans une conversation qui ne fut pas sans retentissement, accusait publiquement M. Caillaux de peler des oranges devant les pas de M. Barthou.

J'ai donc parfaitement compris la chute du ministère Barthou ; mais ce que je n'ai pas compris, ce que je ne comprends pas encore et ce que je ne comprendrai jamais, tant que j'aurai un entendement, c'est la composition du Cabinet qui lui a succédé.

Alors qu'un trou formidable est creusé dans les finances de France, alors qu'il ne peut être bouché qu'en dépouillant jusqu'aux os, au moyen de l'impôt, les citoyens français de leurs fortunes privées, considérer comme acquis un vote fou, un vote de surprise, un vote de pure manœuvre parlementaire, de nature à effrayer le rentier, et par suite, à élargir le trou, cela, je ne comprends plus.

Eh quoi ! me direz-vous, le vote qui dépouille la rente de son immunité traditionnelle n'était-il pas émis ? — Il était émis, je l'accorde, mais il n'était pas plus acquis que ne l'a été le vote qui écartait les officiers généraux du bénéfice du relèvement des soldes. Ce sont là des votes accidentels de surprise, de manifestation, d'apparat, qui ne tiennent pas devant le moindre geste du Sénat, quand la Chambre ne les annule pas d'elle-même, la manifestation une fois faite.

L'instituteur de Blajan devant la Cour d'appel de Toulouse.

Un défi à la conscience publique. L'affaire est encore renvoyée. Les lecteurs de la Croix se rappellent que le 31 décembre, M. Eydox, avocat de M. Carreaux, instituteur à Blajan, demanda à la Cour, avant que celle-ci rendît son arrêt, de lui permettre de s'expliquer sur le fond de l'affaire, afin d'éviter tout incident de procédure. La Cour fixa au lundi 5 janvier la continuation des débats.

Dès le début de l'audience, présidée par M. le premier président Martin, l'affaire a été appelée. M. Castels, substitut du procureur général, a annoncé qu'il avait reçu un déclinatoire d'incompétence de M. le préfet de la Haute-Garonne. Il ajouta tout aussitôt : « La loi me faisant un devoir de joindre des conclusions écrites à ce déclinatoire, j'ai l'honneur de solliciter le renvoi à huitaine. »

M. Teulé, avocat des pères de famille, se plaint en termes modérés de ces retards successifs, puis il dit : « Il faut tout de même que nous arrivions à une solution. » Il demande alors la fixation au mercredi 17 janvier, M. le substitut du procureur général prétend qu'il n'a pas le temps et deux jours de préparer ses conclusions, comme s'il ne s'attendait pas à un déclinatoire !

Le reportage du journaliste allemand.

Nancy, 5 janvier. La presse allemande s'occupe beaucoup de reportage sensationnel d'un rédacteur de la National Zeitung de Berlin, qui raconte dans son journal une excursion qu'il aurait faite à Nancy, sous le prétexte de contracter un engagement à la légion étrangère. Rendons justice au journaliste berlinois, il ne réédite pas les fables de racontage et d'engagement forcé auxquelles personne ne croit plus même en Allemagne.

Cette part faite à la vérité, le journaliste allemand entre dans le domaine de la fantaisie et son récit, reproduit par plusieurs grands journaux parisiens, a beaucoup amusé les Nancéiens. M. Ehrhard Breitner raconte que le 17 janvier il passa la frontière et qu'il se présenta, au village français de Noviant, où le maire lui remit un pli qui devait lui permettre de venir jusqu'à Nancy pour contracter son engagement.

Dans le récit de la National Zeitung, il est question à plusieurs reprises de ces papiers remis par le maire « français » de Noviant. Or, la commune de Noviant est en territoire annexé. La gare de Noviant est la première gare allemande sur la ligne de Metz, après la gare frontière française de Pagny-sur-Moselle.

Voilà une grosse erreur qui doit faire fortement douter de la véracité du récit de M. Ehrhard Breitner ! Il ne semble pas que M. Breitner, qui est le journaliste de Metz, dont les erreurs sont trop fréquentes.

Enfin, le journaliste allemand raconte que c'est « dans une caserne » que le contrat d'engagement lui aurait été soumis. Or, jamais l'engagement des futurs légionnaires n'est signé à la caserne. Cette opération se fait naturellement au bureau de recrutement, après quoi seulement les nouveaux engagés sont commémorés dans une caserne.

Ces inexactitudes prouvent que le reportage sensationnel du rédacteur de la National Zeitung a été fictif. Il a du moins un mérite : nous l'avons dit — celui de reconnaître que jamais les volontaires pour la légion ne sont contraints ou même engagés à signer leur enrôlement.

Nous n'avons pas besoin de nous livrer à ce racontage : dans la seule journée du 5 janvier, quatre déserteurs allemands en grande tenue, trois à Lunéville et un à

GAZETTE AU MEXIQUE.

La défense morale. Savez-vous, à cette époque de défense laïque, de quels auteurs on conseille la lecture aux jeunes filles du lycée de Versailles ? On les engage à se procurer les ouvrages de Guillot, la logique et la morale de Bellot, la philosophie de Thomas, et toutes sortes de livres qui, déniaient d'abord l'existence de sanction pour la morale, habituent insensiblement l'esprit à se passer de toute notion surnaturelle. Bien plus, on compare, dans l'un de ces ouvrages, la religion à la prostitution, au point de vue des services rendus à la société, et on semble même donner l'avantage à la seconde.

Voilà de quelle morale irréligieuse, sous masque de neutralité, on empoisonne l'âme des jeunes filles, à Versailles. Qui défendra les jeunes Françaises contre ce « laïcisme » ?

Fabricants de prophétie. L'année qui vient de s'écouler aura amené plus d'une déconvenue parmi les exploités de la crédulité humaine. Ainsi, l'année 1913 devait voir la chute de l'empire allemand et la fin de la dynastie des Hohenzollern. Le couronnement à Versailles de Guillaume II, sa mort et l'autre faits se rapportant à cette divination et expliqués par des nombres étaient prévus, puis disait-on, à la date fixée, le dernier terme de la prophétie était immanquable. Quel est le journal qui n'a pas parlé de terreurs de Guillaume II et des appréhensions de la cour de Berlin et les faux prophètes en sont pour leurs fausses prophéties.

La fête des Rois. Il fut longtemps d'usage, et cette tradition est encore observée en maint endroit, de réserver la part du pauvre, dans le gâteau des Rois, à un enfant « né en misère ».

En 1922 le jour de l'Épiphanie, il y avait grande messe au château de Brunoy et l'évêque-tranchant faisait solennellement les parts de la galette, quand on se rappela qu'il convenait de penser à quelque malheureux. Aussitôt, on envoya les « varlets » chercher un enfant misérable. Sur le seuil même du château, ils trouvèrent un petit garçon qui venait à pied de Melon pour se rendre à Paris. Grandes luis furent ouvertes les portes. L'enfant qui fut sacré roi du jour n'était autre que Jacques Amyot, qui, grâce à cette aubaine providentielle, devint le savant que l'on sait.

Corrigé par des femmes. Il y a quelque temps, le personnel de la fabrique de cigares Ormond, de Vevey (Suisse), demandait une augmentation de salaire à laquelle firent largement droit les patrons. Tout le monde fut content, sauf les grévistes de profession, qui estimèrent insuffisant le geste conciliant des directeurs de la fabrique et qui provoquèrent de nouvelles assemblées du personnel.

La Liberté de Fribourg raconte que dans l'une de ces séances, M. Virel, l'agitateur trop connu, conseiller communal socialiste lausannois, exaspéré à tel point son auditoire, qu'une dizaine d'ouvrières se précipitèrent sur lui et le flanquèrent à la porte.

Missionnaire, maire et juge. Il vient de mourir à Saint-Laurent, dans le Manitoba, au Canada, un Frère Oblat de Marie, le Fr. Mulvihill, qui a exercé, durant nombre d'années, les fonctions de maire et de juge de paix. Le Fr. Mulvihill avait fait son noviciat à Belmont, en Irlande, et il était arrivé au Canada en 1867 ; il fut aussitôt envoyé à Saint-Laurent, dans le Manitoba, où résidait le R. P. Camper, O. M. I. En 1876, le Frère y ouvrit une école où il enseigna pendant de longues années à des enfants de langue française et anglaise. Doué d'aptitudes exceptionnelles pour la gestion des affaires, il mit au service de la mission tout son savoir-faire, et réussit, à l'aide de souscriptions qu'il alla solliciter à Saint-Paul, à Chicago, aux États-Unis, à doter Saint-Laurent d'une église superbe et d'une belle maison d'école. Ses talents étaient appréciés du public et le vote populaire le plaça, comme maire, à la tête de la municipalité pendant vingt-quatre ans. Nommé juge de paix par le gouvernement fédéral du Canada, il exerça cette fonction jusqu'à sa mort, la plus grande satisfaction de tous ; il était ami du bon ordre, il était également plein de miséricorde pour les délinquants.

Singulières étrennes.

Le Rappel et la Lanterne, unis en une véritable fraternité d'haïne, nous ont offert l'étrange étrenne d'articles réclamant avec instance l'institution du monopole absolu de l'enseignement.

M. Brard propose le monopole dans les communes de moins de 3 000 âmes. M. Briand, un conseil, un monopole déguisé par l'obligation imposée à tous les maîtres de passer deux ans dans une école normale officielle. Le Rappel et la Lanterne ne veulent pas de ces demi-mesures.

La raison ? Ils la donnent carrément. C'est que l'enfant, d'après eux, appartient avant parents, mais à l'État. Le but ? Ils ne s'en cachent pas davantage. Parce qu'ils veulent tuer la religion et que, disent-ils, qui crève la science, tue la religion.

Il n'est pas du tout à regretter que ces horribles propositions ne produisent qu'un sursis à la mort de l'enseignement définitif de la franc-maçonnerie et de ses séides, grands promoteurs de la prétendue « défense laïque ».

L'opinion publique, au moment des élections, sera ainsi fixée sur l'attentat dont on ose rêver la consommation.

Le bon sens public, conformément au droit naturel, sait fort bien que l'enfant appartient aux parents et non à l'État, et nous sommes convaincus que, malgré la corruption éhontée du suffrage universel, les pères de famille sauront faire prévaloir le droit et réclamer pour eux les enfants qu'on a le cynisme de vouloir leur arracher au profit du monopole de l'État, de l'État de la Lanterne, de la Lanterne de Flachon.

Quant au but poursuivi et non moins cyniquement avoué, tuer la religion, les Associations de pères de famille sauront éclairer les parents sur la portée d'un tel aveu. Pour conserver leur foi les martyrs sont morts par millions. Evêques, prêtres et pères de famille sauront à nouveau faire tout leur devoir et préféreront tout plutôt que de laisser arracher de l'âme de leurs enfants le plus précieux de leurs trésors, la foi.

Le procès du colonel von Reutter.

Ce qui se passait à Savoie. Nous lisons dans le Nouvelliste d'Alsace-Lorraine : Le Zaberger Anzeiger, qui avait été le premier à divulguer les propos du lieutenant von Forsner, signale une série de mauvais traitements exercés sur des militaires du 99^e régiment d'infanterie.

Au cours des débats devant le Conseil de guerre, le colonel de Reutter a été entendu longuement sur l'uniforme qu'il fallait protéger. Ce respect pour l'habit militaire ne paraît devoir être observé que par les civils, ainsi que le prouve le cas suivant. A un jeune soldat alsacien qui était montré quelque peu mécontent pendant la leçon de gymnastique, on attacha un pans de sa tunique une queue de pelle longue d'un mètre ; muni de cet-outillage peu digne d'un soldat allemand, il dut à plusieurs reprises parcourir la cour de la caserne sur l'ordre du sergent Hübner et, sous la surveillance du lieutenant von Forsner, le même soldat fut obligé de se rendre avec une corde dans une autre escouade en annonçant qu'il devait se pendre. En un clin d'œil on lui passa la corde au cou et on le suspendit au fait ; heureusement qu'il put se débattre, sans quoi il aurait subi un commencement de strangulation. On employait d'autres moyens encore pour former les recrues.

Aux exercices sur la barre fixe, lorsque recrite ne parvenait pas à exécuter les mouvements selon le gré du lieutenant ou du sergent, on simulait en lui enfonçant une épingle dans le haut de la cuisse. Pour varier les plaisirs, le lieutenant y ajoutait quelques coups de plat de sautoir. Celui qui n'arrivait pas à faire la volige sur le cheval de bois recevait des coups de gourdin du sergent ; si malgré ces stimulants il n'y parvenait pas, quatre hommes le jetaient simplement par-dessus le cheval.

Ces procédés fort peu agréables pour les recrues, étaient accompagnés d'injures telles que « Wackes » et « Schängel ». Le lieutenant von Forsner appliquait même ces qualificatifs à des premiers soldats. Un de ceux-ci ayant absent un jour de son escouade, le lieutenant dit aux recrues : « Tenez, aujourd'hui nous le « Wackes en chef ». On se demande



Comment sont enfermés les prisonniers de guerre.

Le lieutenant Schadt.

qui fit arrêter les magistrats de Savoie. respect pour l'habit militaire ne paraît devoir être observé que par les civils, ainsi que le prouve le cas suivant. A un jeune soldat alsacien qui était montré quelque peu mécontent pendant la leçon de gymnastique, on attacha un pans de sa tunique une queue de pelle longue d'un mètre ; muni de cet-outillage peu digne d'un soldat allemand, il dut à plusieurs reprises parcourir la cour de la caserne sur l'ordre du sergent Hübner et, sous la surveillance du lieutenant von Forsner, le même soldat fut obligé de se rendre avec une corde dans une autre escouade en annonçant qu'il devait se pendre. En un clin d'œil on lui passa la corde au cou et on le suspendit au fait ; heureusement qu'il put se débattre, sans quoi il aurait subi un commencement de strangulation. On employait d'autres moyens encore pour former les recrues.



Le lieutenant Schadt.

qui fit arrêter les magistrats de Savoie. respect pour l'habit militaire ne paraît devoir être observé que par les civils, ainsi que le prouve le cas suivant. A un jeune soldat alsacien qui était montré quelque peu mécontent pendant la leçon de gymnastique, on attacha un pans de sa tunique une queue de pelle longue d'un mètre ; muni de cet-outillage peu digne d'un soldat allemand, il dut à plusieurs reprises parcourir la cour de la caserne sur l'ordre du sergent Hübner et, sous la surveillance du lieutenant von Forsner, le même soldat fut obligé de se rendre avec une corde dans une autre escouade en annonçant qu'il devait se pendre. En un clin d'œil on lui passa la corde au cou et on le suspendit au fait ; heureusement qu'il put se débattre, sans quoi il aurait subi un commencement de strangulation. On employait d'autres moyens encore pour former les recrues.

Les Rois Mages d'après les artistes.

Qu'étaient-ce que ces mystérieux personnages que l'Asie patenne envoyait en ambassade au Christ nouveau-né ? Exagérant, dès le Catacombes, leur imagination sur le thème original que leur fournissait l'Évangile, les artistes, après avoir vu simplement en eux de grands personnages accourus de l'Orient, en firent des rois venus de tous les coins du monde d'alors. Successivement ils fixèrent leur nombre, leur âge, leur physiognomie, leur dignité, et inscrivirent leurs noms au bas de leurs effigies reconstruites. On trouvera sur toute l'histoire de ce sujet, dans la deuxième des quatre premières séries des Pages d'art chrétien (chaque vol., 1 franc ; port, 0 fr. 20, Bonne Presse, rue Bayard), une fort intéressante étude de M. A. Fabre, des plus sûres et des plus suggestives, illustrée de 20 reproductions des œuvres les plus typiques.